Aix*Marseille université
Socialement engagée

DAJI/2023/Décision/Tarifs/17
Décision portant approbation du tarif du colloque « Ecole d'été d'histoire des mathématiques » _UFR Sciences

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'éducation,
Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,
Vu la délibération n°2020/01/14-02-CA du conseil d'administration en date du 14 janvier 2020 donnant délégation de pouvoir au Président, notamment en matière d'approbation de tarifs,

Considérant que le Conseil de Département de l'Institut de Recherche pour l'Enseignement des Sciences (IRES) a approuvé le 14 Mars 2023 le tarif d'inscription du colloque Ecole d'été d'histoire des mathématiques,

Considérant que l'Institut de Recherche pour l'Enseignement des Sciences (IRES) a présenté, le 15 Mars 2023, une demande d'approbation du tarif d'inscription pour le colloque Ecole d'été d'histoire des mathématiques,

DÉCIDE

Article 1 :

Sont approuvés les tarifs d'inscription au colloque « *Ecole d'été d'histoire des mathématiques* », organisé par l'Institut de Recherche pour l'Enseignement des Sciences (IRES) d'Aix-Marseille Université.

Ce colloque aura lieu du 14 au 18 Août 2023 au Centre International de Rencontres Mathématiques (CIRM).

	Par personne TTC	**Par personne HT**
Tarifs d'inscription	30,00 €	27,27 €

Article 2 :

La Directrice Générale des Services et l'Agent comptable, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, le 22 mars 2023

Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université

université d'Aix-Marseille · AMU ·

Université d'Aix-Marseille - Jardin du Pharo - 58 boulevard Charles Livon - 13 284 Marseille cedex 07 - France
Tél. : **+33 (0)4 91 39 65 00** - Fax : **+33 (0)4 91 31 31 36** - Site web : **www.univ-amu.fr**